

Compte rendu : Participation au Colloque de Bruxelles des 12 et 13 Novembre 2009.

Thème du colloque : Quelles réformes de droit économique pour le développement de l'Afrique?

Participant : Alhousseini DIABATE – Doctorant (Ponant-Nantes) du programme Lascaux

Résumé de la journée :

Ce colloque est organisé par l'institut Euro-Africain de Droit Économique (INEADEC) et a réuni près d'une cinquantaine de chercheurs d'Afrique (Algérie, République démocratique du Congo, Togo, Benin, Cameroun, Sénégal, Côte-D'ivoire, Mauritanie) mais aussi de France, de Belgique, d'Italie, d'Allemagne, et du Portugal.

La première journée du colloque a été introduite par un rapport dont l'objectif était de déterminer la problématique et de soulever les interrogations sous-tendant le thème ou les thèmes autour desquels s'articule le colloque. A cet égard deux questions ont été posées, pour servir de fondement à la réflexion entamée lors de ce colloque.

La première interrogation est relative à la pertinence des réformes en Afrique : En effet, a-t-elle besoin de nouvelles réformes ?

Dans la suite logique de la première question, la seconde était celle de savoir : quelle peut être la place du droit économique dans la définition et dans la détermination du contenu de ces réformes ?

Les travaux étaient repartis sur quatre ateliers:

Le premier atelier ayant pour thème l'expression juridique du principe d'accompagnement social et environnemental de l'économie, visait à identifier, en droit international et dans les différents droits africains (actes uniformes, droits sous-régionaux, droits internes), les règles juridiques et la prise en compte du principe d'accompagnement social et environnemental de l'économie dans la formulation de ces règles.

Le deuxième atelier ayant pour thème la fiscalité visait à déterminer comment faire de la fiscalité, un instrument juridique incitatif pour le respect des clauses sociales ou environnementales. Il a été largement question dans cette atelier, de la difficulté, pour les pays africains, de concilier leur déficit de développement et une politique environnementale coûteuse non rentable à court terme.

Dans le troisième atelier, portant sur les aides d'État, il a été question de l'insertion, dans les conditionnalités des aides, des règles intégrant des notions sociales et environnementales, ainsi que des critères rigoureux de lutte contre la corruption.

Enfin, le quatrième atelier portant sur les marchés publics a mis en évidence la nécessité d'une régulation du secteur des marchés publics afin d'assurer la transparence dans la passation des marchés publics en Afrique. Cet atelier a aussi permis de relever l'intérêt, pour les pays africains,

d'insérer dans les conditions d'octroi des marchés publics, la condition du respect des clauses sociales et environnementales.

Apports scientifiques :

C'est toujours une difficulté pour les doctorants dont le sujet de thèse a un rapport avec l'Afrique, qu'ils se trouvent hors d'Afrique ou en Afrique, d'avoir une visibilité de l'état du droit en Afrique ! Cette difficulté provient essentiellement du fait que la doctrine africaine est presque inexistante, les décisions de justice sont inaccessibles parce que rarement publiées.

Dans ce contexte la participation aux séminaires ou colloques en lien avec l'Afrique apparaît comme étant une aubaine pour le doctorant surtout en début de thèse.

Nous n'avons pas échappé à cette difficulté et le colloque de Bruxelles à été une réelle opportunité pour nous car en effet notre thèse dont le sujet est : « Droit de la consommation et régulation juridique du commerce des aliments dans l'espace UEMOA », présente des liens évidents avec l'Afrique.

Ces liens avec l'Afrique nous mettent dans l'obligation de répondre à des questions précises : Existe-il un droit de la consommation dans les Etats membres de L'UEMOA ?, Existe-il un droit communautaire de la consommation au niveau de l'UEMOA ? Quelle est l'état de la régulation juridique du commerce des aliments dans l'espace UEMAO ? L'espace géographique de l'UEMOA est-il un espace pertinent pour le sujet que nous traitons ?

Autant de questions pour lesquelles le manque de documentation en lien avec l'Afrique ne nous permettait pas d'apporter des éléments de réponse, mais notre participation à ce colloque nous a permis de trouver quelques réponses à certaines de nos interrogations.

En effet, les différentes communications et les débats qui ont suivis nous ont renseignés sur l'état du droit économique en Afrique, sur l'évolution du droit communautaire africain (OHADA), ainsi que sur la construction des droits régionaux (UEMOA et CEMAC). Ces informations nous ont éclairés sur plusieurs points et nous inspirent pour les travaux de recherche dans le cadre de la thèse.

En outre, la participation à ce colloque nous a également permis de prendre contact avec différentes personnes pouvant être amenées à participer aux activités du Programme Lascaux.

Nantes, le 20 novembre 2009